

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-*****-

SECRET N° 78-49 du 23 février 1978

portant Nomination des Membres de la Commission
ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés
aux Camarades :

PARAISO Paulin

et

GBAGUIDI Athanase

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 ;
- VU le Décret 75-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 75-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 76-9 du 9 Février 1976 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements et des faits assimilés commis par les agents de l'Etat et les employés des Entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
- VU la Communication n° 772/77 approuvée par le Conseil des Ministres en sa séance du 24 Août 1977 ;

SECRET :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions des articles 9, 10 et 11 de l'Ordonnance n° 76-9 susvisée, il est créé une Commission ad'hoc de répression disciplinaire chargée de connaître des faits reprochés aux camarades :

PARAISO Paulin

et

GBAGUIDI Athanase.

.../...

ARTICLE 2.- Ladite Commission est composée des camarades :

AMOUSSOU-KPALPA Henri : Ministère de la Justice, de la Légis-
lation et des Affaires Sociales,
PRÉSIDENT.

Robert JOHNSON : Inspection Générale d'Etat, Section
Administrative, Membre.

ROKO Octave : Inspection Générale d'Etat, Section
Economique et Financière, Membre.

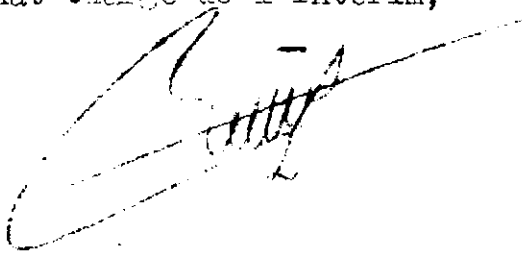
MARTIN'S Constant : Ministère des Finances, Membre.

ZINSOU Benjamin : Ministère de la Fonction Publique
et du Travail, Membre.

DOSSOU Samuel : Conseiller Technique Juridique du
Président de la République.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 février 1978
Pour le Président de la République,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat chargé de l'Intérim,



Barthélémy OHOUEMS

REPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SCG 4 SPD 2 Ministères 15 DPE-DGAJL-
INSAE 6 ICE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-EN 6 BCP 1 JORPB 1 Membres 6.